

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 25TO18

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux curatifs en urgence sur le réseau pluvial
Ensemble des rues de la commune
A compter 06/01/2025 jusqu'au 31/12/2025**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **GAGNERAUD CONSTRUCTION, 4, avenue de Bruxelles – 13127 VITROLLES** pour le compte de : **LA METROPOLE**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

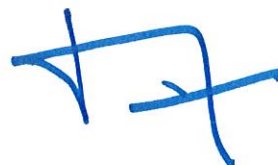
Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 16 JAN. 2025

Le Maire,
Eric Le Dissès

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 16 JAN. 2025

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Ensemble des rues de la commune

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... GAGNERAUD CONSTRUCTION

Adresse N°4 Avenue de Bruxelles

13127 vitrolles

Tél./FAX 06 17 21 30 48

MAIL pperez@gagneraud.fr

**POUR LE COMPTE DE
LA METROPOLE**

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

Du 06/01/2025 au 31/12/2025

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Petits travaux curatifs en urgence sur le reseau pluvial
(remplacement de tampons, réparations de regards ou avaloirs etc...)

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

ATTENTION SORTIE DE CHANTIER

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

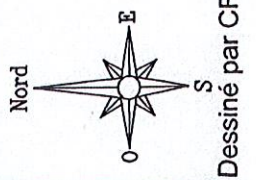
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

COMMUNE DE MARIGNANE
Périmètres du centre
le 04/12/2019



LEGENDE :

Périmètre PNRQAD

